

BULLETIN D'ADHESION à SOLIDAIRES 35

Nom :..... Prénom :..... Né(e) le :.....

Adresse :.....
.....

Téléphone :..... Portable :.....

E-mail :.....

Entreprise :.....

Secteur d'activité :.....

Date :..... Signature :.....

La cotisation est fixée à 0,7% du salaire brut.

La cotisation est réglée par chèque à l'ordre de « Solidaires 35 ».
N'hésitez pas à nous contacter pour toute question.

Important : les cotisations versées au cours de l'année ouvrent droit à une réduction de l'impôt sur le revenu sur présentation d'une attestation du syndicat.

Article 5 des statuts de l'Union Syndicale Solidaires 35 : Des individus, habitant ou travaillant en Ille-et-Vilaine et se reconnaissant dans les valeurs de l'Union syndicale Solidaires, peuvent adhérer directement à Solidaires 35 s'il n'existe pas dans le département une organisation adhérente au niveau national à l'Union syndicale Solidaires couvrant leur champ professionnel. Le règlement intérieur fixe le montant de leur cotisation.

Union syndicale Solidaires d'Ille et Vilaine

5 rue de Lorraine – 35 000 Rennes

Tél : 09.53.77.57.22 – contact@solidaires35.fr – solidaires35.fr